

(¹)
(N° 41.)
—

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MARS 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget de la Dette publique de 1871 des crédits s'élevant ensemble à la somme de fr. 2,314,955-18.

(Voir les N^{os} 43 et 88 de la Chambre des Représentants et le N^o 39 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron VAN CALOEN, le Baron BETHUNE et TERCELIN-MONJOT.

MESSIEURS,

Afin de régulariser diverses dépenses autorisées par les lois des 25 avril, 25 février et 27 juillet 1871, le Gouvernement réclame des crédits s'élevant ensemble à fr. 2,314,955-18.

Votre Commission des Finances, ayant pris connaissance des justifications fournies par le Gouvernement, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Pour le Président,
Baron P. BETHUNE.

Le Rapporteur,
TERCELIN-MONJOT.